



## PROJET DE LOI « CONFORTANT LES PRINCIPES RÉPUBLICAINS »

# Castex : « Nous sommes face à un ennemi qui s'attaque à nos valeurs »

Le premier ministre révèle les arbitrages du projet de loi « confortant les principes républicains », présenté en conseil des ministres mercredi. Un texte qui vise, selon lui, à lutter contre l'« islamisme radical », mais sans stigmatiser les musulmans

### ENTRETIEN

**A** lors que le projet de loi « confortant les principes républicains » devait être présenté en conseil des ministres, mercredi 9 décembre, Jean Castex défend une ligne dure. Tout en assurant vouloir éviter l'amalgame, le premier ministre assume que ce texte vise principalement à lutter contre l'islamisme radical, un « ennemi qui a l'objectif de diviser les Français entre eux ».

#### Article 24, manifestations violentes... Ce projet de loi n'arrive-t-il pas dans le pire des contextes ?

Qu'il y ait des tensions dans la société, c'est incontestable. Ce texte n'a absolument pas pour objectif de les aiguïser, mais d'y répondre, en luttant contre un certain nombre de dérives et d'attaques contre les valeurs de la République qui ne sont pas acceptables.

Comment accepter que dans une ville du Nord, par exemple, une structure d'aide aux devoirs influence les enfants de sorte que ceux-ci refusent de jouer avec les non-musulmans, ou chantent des sourates en se bouchant les oreilles en cours de musique ? Comment accepter qu'en Seine-Saint-Denis, une association culturelle, sous prétexte de prendre en charge des enfants déscolarisés, prêche la haine de la République ? Comment accepter, encore, que dans les Bouches-du-Rhône un club de sport soit gangrené par les séparatistes, au point que l'on y refuse de s'incliner devant l'adversaire lors d'un combat de judo parce que l'on ne peut s'incliner que devant Allah ?

C'est tout simplement intolérable. Nous sommes face à un ennemi qui s'attaque à nos valeurs, qui attaque même nos conci-

toyens à travers des actes terroristes – nous avons encore tous à l'esprit l'attentat terrible contre Samuel Paty ou la tuerie de Nice. Nous devons nous renforcer pour mieux pouvoir l'affronter.

**Les exemples que vous citez ciblent uniquement l'islamisme : pourquoi le projet de loi est-il baptisé « confortant les principes républicains » et ne vise-t-il pas explicitement le « séparatisme islamiste » pointé par Emmanuel Macron dans son discours des Mureaux ?**

Il n'y a pas que ça dans ce texte. Mais l'ennemi de la République, c'est une idéologie politique qui s'appelle l'islamisme radical, qui a l'objectif de diviser les Français entre eux. Ce texte vise à assurer la défense des valeurs républicaines et l'intégrité de nos concitoyens, en complète cohérence avec le discours du président de la République.

#### Qui d'autre est ciblé par ce texte ?

La loi a par nature une portée générale et de long terme. Toute idéologie politique qui se dresserait contre les valeurs de la République serait concernée, même si c'est aujourd'hui l'islamisme radical que nous cherchons par tous les moyens à combattre. En renforçant le principe de laïcité dans les services publics ; en créant un délit pour réprimer les intimidations contre les agents publics ; en permettant la dissolution des associations qui servent de paravent aux menées séparatistes ; en luttant, enfin, contre les actions qui porteraient atteinte à la dignité de la personne humaine, en particulier l'égalité entre les femmes et les hommes, à travers les mariages forcés ou les certificats de virginité. En faisant en sorte, en somme, que chacun puisse croire et penser ce qu'il veut. J'ai une certitude : la sécurité est la garantie absolue de la liberté. Plutôt que de parler de cible, parlons aussi de cette valeur fondamentale portée par ce texte.

#### Ne craignez-vous pas d'être accusé de stigmatiser les musulmans, comme vous le reproche la gauche ?

C'est absolument le contraire. Nous ne ferons jamais l'amalgame entre l'islamisme radical et les musulmans ; je crois d'ailleurs que ces derniers figurent parmi les premières victimes de cette idéologie. Ce projet de loi est un projet de libération des musulmans de l'emprise croissante de l'islamisme radical sur l'expression de leur foi. En revisitant la loi de 1905 – qui est une très belle loi mais qui doit être adaptée à la France de 2020 –, nous allons favoriser la construction d'un islam de France et permettre ainsi aux musulmans de France de vivre leur foi et pratiquer leur culte dans la sérénité.

#### Pourquoi est-ce vous qui vous trouvez face à nous pour présenter ce texte, et pas le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin ? Pour apaiser le contexte tendu autour de la proposition de loi « sécurité globale » ?

On peut parfaitement être ferme en apaisant ou apaiser en étant ferme. Sur les principes républicains, comme tous les membres du gouvernement, à commencer par Gérald Darmanin, je suis extrêmement ferme.

Le ministre de l'intérieur s'est beaucoup exprimé au sujet de la proposition de loi « sécurité globale », et c'est bien naturel. Il le fera également en portant, notamment à l'Assemblée nationale, le projet de loi confortant les principes républicains. Mais quoi de plus normal que, sur un texte aussi structurant pour notre société, vous entendiez le premier ministre, qui porte la globalité de l'action gouvernementale ?

**L'accumulation de textes sécuritaires en France a été critiquée à l'international. Le « Financial Times » a qualifié Emma-**



## **nuel Macron d'« illibéral », certains pays l'accusent de cibler les musulmans : que répondez-vous à cela ?**

Ces accusations sont totalement infondées. C'est extraordinaire que le pays qui défend la liberté d'expression, protège le droit de caricaturer, soit présenté par certains comme portant atteinte à telle ou telle religion. Notre cible, ce ne sont pas et ça ne sera jamais les musulmans, mais l'islamisme radical. Le pouvoir agit dans le cadre de l'Etat de droit. Quant au caractère « illibéral » que vous évoquez, certains nous ont accusés de vouloir porter atteinte à la liberté de la presse. J'affirme solennellement que telle n'a jamais été, ni de près ni de loin, notre intention.

## **Avez-vous alors péché par précipitation, ou par amateurisme, sur l'article 24 de la proposition de loi « sécurité globale » sanctionnant la diffusion malveillante d'images de policiers ?**

Acceptons que nous ayons été mal compris, et qu'on se soit donc mal exprimés. Une maladresse a été commise, celle d'avoir voulu modifier – encore une fois de parfaite bonne foi – la loi de 1881 sur la liberté de la presse, alors que notre seul but était de protéger les agents des forces de l'ordre quand ils sont personnellement mis en danger sur les réseaux sociaux. Or, cette loi est l'une des colonnes de la République et l'une de ses valeurs fondamentales. Penser que, nous qui voulons conforter les principes républicains, pourrions avoir une seule seconde l'idée de mettre à mal la liberté de la presse, c'est une aberration.

## **Que va devenir cet article 24 ?**

C'est l'affaire du Parlement. Avec la majorité, nous ferons tout pour qu'à l'arrivée ce malentendu soit totalement dissipé. Il n'y a pas de dérive autoritariste, il n'y a pas d'intention maligne.

## **L'article 25 du projet de loi séparatisme ne sera pas modifié pour intégrer les visées de l'article 24 ?**

L'article 25 ne modifie pas la loi de 1881, mais le code pénal. C'est une incrimination générale qui protège tout individu, avec des sanctions renforcées pour ceux qui visent des personnes dépositaires d'une mission de service public, dont les forces de l'ordre. Le Conseil d'Etat l'a validé, je me garderai bien de le modifier.

## **Le principe de l'instruction obligatoire à l'école dès 3 ans va-t-il évoluer pour offrir plus de souplesse ?**

Dans la loi française, le principe est l'école obligatoire, un principe assorti d'exceptions. Nous ne remettons pas en cause cette logique. Mais il y a des dérives : certains utilisent ces exceptions pour éduquer les enfants dans un cadre et avec des finalités contraires aux lois et aux valeurs de la République. C'est cela qu'il faut éviter et sanctionner. Il ne faut pas se tromper de cible pour autant, certains parents utilisant ces exceptions dans un cadre qui n'est pas répréhensible. Nous allons donc passer dans un régime d'autorisation. Autre-

ment dit, si vous voulez vous soustraire au principe de la scolarisation, vous devrez obtenir l'autorisation des autorités académiques, dans le cadre de critères définis : l'état de santé ou le handicap de l'enfant, la pratique sportive ou artistique intensive, l'itinérance ou l'éloignement géographique, et il y aura enfin ce qu'on appelle un « motif balai », à savoir l'existence d'une situation particulière propre à l'enfant, sous réserve que les personnes qui en sont responsables justifient de leur capacité à assurer l'instruction en famille et le fassent dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

## **Il y a 62 000 enfants qui pratiquent aujourd'hui l'enseignement à la maison. Les enfants concernés par les situations que vous nous avez décrites au début de cet entretien, c'est autour de 5 000...**

C'est 5 000 de plus.

## **Bien sûr, mais est-ce qu'au nom de ces quelques milliers de cas on n'en prive pas beaucoup plus d'une liberté, et leurs parents aussi ?**

C'était un risque, mais nous l'avons écarté. Le Conseil d'Etat nous y a aidés. Les exceptions demeurent : nous n'allons pas pénaliser ceux qui utilisent ce droit dans le respect des intérêts de leurs enfants.

## **Pourquoi le texte ne reprend-il pas le volet égalité des chances présenté par le chef de l'Etat aux Mureaux ? N'y a-t-il pas un déséquilibre entre la jambe répressive et la jambe sociale ?**

Nos mesures contre le séparatisme relèvent de la loi car elles touchent à l'exercice des droits et des devoirs. Ce n'est pas le cas des mesures sociales, comme le dédoublement des classes ou la rénovation urbaine, pour lesquelles on n'a pas besoin d'un texte législatif. Dans le domaine de l'égalité des chances, l'enjeu prioritaire reste la mise en œuvre opérationnelle de mesures déjà prises et que nous allons encore amplifier grâce au plan de relance, notamment en direction des jeunes.

## **Ce texte aurait-il permis d'empêcher les trois derniers attentats sur notre sol, alors qu'aucun des terroristes n'était français ?**

C'est très difficile de répondre positivement à cette question. En matière de terrorisme, la prudence doit toujours prévaloir. Il s'agit de nous doter de tous les outils pour combattre des actes répréhensibles contre la République, qu'ils soient commis par des nationaux ou des étrangers, que ce soit sur notre sol ou de l'extérieur, notamment par l'idéologie et l'endoctrinement sur les réseaux sociaux.

## **Craignez-vous un risque de fronde de la majorité sur ce texte, avec la possibilité que des députés La République en marche déposent des amendements d'interdiction du voile ?**

Sans préjuger d'éventuels futurs amendements, je ne pense pas que le débat sur le port du voile soit de nature à remplir les objectifs

que nous poursuivons. Ce n'est pas le même sujet. Nous nous sommes déjà exprimés sur la question du voile pour les accompagnantes scolaires. Une jurisprudence du Conseil d'Etat a donné le cadre. Ce sujet ne fait pas partie de notre agenda car nous ne confondons pas l'expression de la foi religieuse et les atteintes aux valeurs de la République.

## **Beaucoup de doutes s'expriment sur l'efficacité réelle de cette loi. Pour Xavier Bertrand, le président de la région Hauts-de-France, elle ne contient « pas de mesures suffisamment puissantes pour éradiquer l'islamisme »...**

Que propose-t-il ? Nous, nous pensons au contraire que c'est un texte ambitieux, protecteur, équilibré, qui nous permettra d'avoir

## **« UNE MALADRESSE A ÉTÉ COMMISE, CELLE D'AVOIR VOULU MODIFIER LA LOI DE 1881 SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE, ALORS QUE NOTRE SEUL BUT ÉTAIT DE PROTÉGER LES AGENTS DES FORCES DE L'ORDRE »**

des armes nécessaires pour lutter contre le séparatisme et réaffirmer nos valeurs.

## **On connaît peu le « logiciel Castex »... Quelle est votre vision de la laïcité ?**

Je crois profondément à la laïcité, qui est une valeur très moderne, protectrice et émancipatrice. C'est la garantie que chacun puisse croire et penser ce qu'il veut, à condition que l'on respecte un socle de valeurs. La laïcité, c'est le ciment d'une France unie. La laïcité n'est pas antireligion ; la laïcité n'est pas l'athéisme, qui est respectable, tout comme la pratique des cultes.

## **Comprenez-vous la colère des policiers, qui s'estiment stigmatisés après qu'Emmanuel Macron a déclaré vouloir lutter contre les contrôles au faciès ?**

Avec le président de la République, nous réaffirmons notre immense confiance dans nos forces de sécurité intérieure, et nous saluons leur travail qui se fait souvent dans des conditions extrêmement difficiles. A côté de cela, s'il y a des comportements individuels de policiers qui sont contraires aux lois, il faut non seulement les sanctionner mais aussi et surtout les prévenir, avec de la formation ou l'amélioration de l'encadrement.

## **Vous aussi, vous reconnaissez qu'il existe des « violences policières » ?**



Les violences, ce sont les policiers qui en sont les premières victimes. Nous l'avons encore vu samedi 5 décembre [lors des manifestations contre la proposition de loi « sécurité globale »]. Ce n'est pas admissible. S'il y a des violences de quelques policiers, qui ne sont pas admissibles non plus, il ne faut pas s'y tromper : les actes de quelques-uns ne peuvent entacher l'ensemble de l'institution. Nous allons traiter ce problème, avec le ministre de l'intérieur, dans le cadre du « Beauvau de la sécurité » annoncé par le chef de l'Etat, avec la volonté de lutter contre toutes les formes de violence. C'est un travail de longue haleine.

**Samedi, on a eu l'impression que la République était impuissante. Comment répondre au défi des black blocs ?**

Ces violences sont totalement intolérables. Ce phénomène, qui n'est pas nouveau, est très difficile à appréhender car les black blocs ont des techniques visant à se mêler aux manifestants et à se dissimuler parmi eux... En 2019, le Conseil constitutionnel avait censuré une disposition de la loi « anticasseurs » qui permettait de prononcer une interdiction administrative de manifester contre les manifestants violents. Je souhaite que l'on remette l'ouvrage sur le métier pour voir comment avancer sur le sujet. J'ai demandé au ministre de l'intérieur des propositions en ce sens. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR NICOLAS CHAPUIS,  
OLIVIER FAYE, ET ALEXANDRE LEMARIÉ



**Jean Castex,  
le 7 décembre,  
à Matignon.**

ED ALCOCK/MYOP  
POUR « LE MONDE »